

**Conditions particulières - My Degroof Petercam Luxembourg**  
au 1<sup>er</sup> janvier 2018



## Article 1 : Dispositions introductives

My Degroof Petercam Luxembourg est un service en ligne proposé par Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. avec l'assistance de la société belge Banque Degroof Petercam N.V./S.A. à ses clients.

Ces Conditions Particulières, associées aux conditions générales de Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. (« Conditions Générales »), s'appliquent aux Services offerts à l'Utilisateur. En cas de divergence avec les Conditions Générales, les présentes Conditions Particulières My Degroof Petercam Luxembourg prévalent sur celles-ci. Elles remplacent tout autre accord préalable portant sur le même objet.

Pendant la durée du contrat, l'Utilisateur dispose du droit de demander de recevoir les présentes Conditions Particulières sur papier ou sur tout autre support durable.

La Banque se réserve le droit de faire appel à des sous-traitants pour l'exécution des Services.

## Article 2 : Définitions

- « **Appareil** »

Tout appareil de l'Utilisateur lui permettant d'accéder aux Services via un accès Internet.

- « **Application Mobile** »

L'application informatique mise à disposition par la Banque dans le cadre de l'accès et de l'utilisation de My Degroof Petercam Luxembourg au moyen d'un Appareil appartenant à l'Utilisateur.

- « **La Banque** »

Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A., dont le siège social est sis à L-2453 Luxembourg, 12 rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n°B25459.

- « **Code** »

Tout code pin ou autre code d'identification personnel et confidentiel mis à la disposition de ou déterminé par l'Utilisateur afin de lui permettre de s'identifier, d'activer les Services et d'y accéder par la suite.

- « **Compte** »

L'ensemble des Comptes ouverts par le Titulaire dans les livres de la Banque pour lesquels l'utilisation des Services My Degroof Petercam Luxembourg a été demandée et validée par la Banque.

- « **Digicode** »

La signature électronique de 8 chiffres générés par le Digipass.

- « **Digipass** »

Boîtier électronique mis à disposition par la Banque pour permettre l'accès aux Services via l'émission d'un Digicode.

- « **Guide de l'Utilisateur** »

Un manuel mis à la disposition de l'Utilisateur (que ce soit en ligne ou sur support papier) et contenant certaines conditions et directives techniques permettant d'accéder aux Services et de les utiliser. Toute mise à jour du Guide de l'utilisateur sera notifiée à l'Utilisateur par la publication d'un avis sur le site Internet ou par tout autre moyen.

- « **Moyens d'Identification** »

Tout procédé technique d'identification et de signature mis à la disposition des Utilisateurs par la Banque y compris tout Moyen d'Identification Biométrique supporté par la technologie utilisée par la Banque afin de fournir les Services. A titre non exhaustif, un Digipass émettant un Digicode unique afin d'identifier l'Utilisateur, un code secret, l'activation de la fonction de reconnaissance d'empreinte digitale sur l'Appareil de l'Utilisateur, etc.

- « **Moyen d'Identification Biométrique** »

Tout moyen d'identification biométrique, choisi par l'Utilisateur en fonction de son Appareil afin d'accéder aux Services et renseigné par la Banque dans le Guide de l'Utilisateur car supporté par la technologie utilisée par la Banque pour fournir des Services. A titre d'exemples et de manière générale, les moyens d'identification biométrique peuvent, entre autres, couvrir l'identification de l'Utilisateur par reconnaissance faciale, oculaire ou de l'empreinte digitale de l'Utilisateur.

- « **Prestataire de Services** »

Banque Degroof Petercam N.V./S.A. dont le siège social est sis à 1040 Bruxelles, 44 rue de l'Industrie, inscrite au RPM de Bruxelles sous le n° 0403.212.172.

- « **Services** » ou « **services My Degroof Petercam Luxembourg** »

Les services offerts par la Banque via My Degroof Petercam Luxembourg permettant à l'Utilisateur de consulter les données (bilan et historique des transactions) de ses comptes de liquidités et de titres dont la consultation en ligne a été requise par le biais d'Internet ou de l'Application Mobile. Cette consultation se fait conformément aux présentes Conditions Particulières et aux règles contenues dans le Guide de l'Utilisateur.

Les Services englobent également les informations personnalisées suivantes, cette liste n'étant pas exhaustive : (i) invitations à des événements organisés par la Banque, (ii) certaines informations macroéconomiques, (iii) la composition du portefeuille du client, c'est-à-dire les instruments liquides et financiers détenus sur le Compte, (iv) etc.

- « **Utilisateur** »

La personne physique qui est le Titulaire du Compte ou le mandataire autorisé à agir sur le Compte auquel s'appliquent les Services.

## Article 3 : Conditions d'accès aux Services

### 3.1. Général

#### 3.1.1.

Les Services sont accessibles à l'Utilisateur après avoir respecté les procédures décrites dans le Guide de l'Utilisateur soit via Internet ([my.degroofpetercam.lu](http://my.degroofpetercam.lu)), soit via l'Application Mobile.

#### 3.1.2.

L'Utilisateur fera usage des Services dans le respect des règles fixées dans les présentes Conditions Particulières, les Conditions Générales, le Guide de l'utilisateur et toute autre information ou instruction fournie par la Banque par courrier, e-mail ou tout autre moyen.

#### 3.1.3.

Dans le cas où un Utilisateur saisit un Code de façon erronée, l'accès aux Services sera automatiquement bloqué comme suivant :

- en cas de saisie d'un code pin erroné à 5 reprises, le Digipass deviendra inutilisable ;
- en cas de saisie d'un Digicode erroné à 9 reprises, le Digipass sera désactivé et l'accès aux Services ne pourra plus être réalisé au moyen de ce dernier.

#### 3.1.4.

Dans les cas prévus ci-dessus, l'Utilisateur devra contacter la Banque qui prendra, à sa propre discrétion, les mesures adéquates pour permettre à nouveau l'accès aux Services. Si l'Utilisateur constate qu'il a oublié ses Codes, il contactera la Banque en priorité et dans les plus brefs délais.

### 3.2. Mesures de sécurité

#### 3.2.1.

La Banque se réserve le droit de refuser l'accès aux Services, voire de supprimer ou d'interrompre l'accès aux Services aux conditions fixées dans les présentes Conditions Particulières.

#### 3.2.2.

En particulier et sans préjudice des autres dispositions prévues dans ces Conditions Particulières, la Banque peut décider de bloquer l'accès aux Services avec effet immédiat et sans mise en demeure préalable dans le ou les cas où :

- l'Utilisateur n'aurait pas procédé à la dernière mise à jour de son navigateur Internet ou de son Application Mobile ;
- l'Appareil de l'Utilisateur ne répondrait pas aux consignes de sécurité telles que précisées dans le Guide de l'Utilisateur, les présentes Conditions Particulières et/ou dans les Conditions Générales ;
- les sécurités intégrées dans l'Appareil de l'Utilisateur permettant l'utilisation des Services en toute sécurité auraient été désactivées ;
- l'Utilisateur n'aurait pas suivi les consignes de sécurité données par la Banque directement ou décrites dans le Guide de l'Utilisateur, les présentes Conditions Particulières ou dans les Conditions Générales ;
- l'Utilisateur a entré sur l'Application des Moyens d'Identification Biométrique différents de celles enregistrées sur l'Appareil à plusieurs reprises, ou adopte tout autre comportement inhabituel ou erratique qui laisse raisonnablement suspecter une tentative de fraude ;
- un risque de fraude ou d'utilisation abusive des Services aurait été détecté ou signalé à la Banque.

#### 3.2.3.

Après la première connexion aux Services, certaines caractéristiques de l'Appareil sur lequel l'Application Mobile est utilisée s'enregistrent automatiquement. L'Utilisateur peut demander à tout moment que l'enregistrement de l'Appareil soit désactivé via le Digital Care Unit.

#### 3.2.4.

A sa propre discrétion, la Banque se réserve le droit de désactiver à tout moment l'enregistrement de l'Appareil rendant l'accès aux Services impossible.

#### 3.2.5.

La Banque est à tout moment autorisée à mettre en place de nouveaux Moyens d'Identification ou de modifier les moyens ou les procédures d'accès aux Services afin notamment d'optimiser la sécurité informatique de ses systèmes ou de son site Internet. Elle s'engage à dûment informer les Utilisateurs de ces nouveaux Moyens d'Identification.

#### 3.2.6.

En cas de blocage volontaire des Services par la Banque, celle-ci peut autoriser à nouveau l'accès et l'utilisation des Services à sa propre discrétion.

#### 3.2.7.

Dans le cas où les Services ne seraient plus accessibles, l'Utilisateur est libre de consulter ses Comptes par tout autre moyen d'accès autorisé permis par les Conditions Générales.

## Article 4 : Utilisation des Services

### 4.1. Les horaires

#### 4.1.1.

L'Utilisateur dispose d'un accès 24h/24, 7j/7, sans préjudice des dispositions prévues dans les présentes Conditions Particulières.

#### 4.1.2.

La Banque peut interrompre en tout temps l'accès aux Services en vue notamment :

- d'assurer la maintenance ou la remise en état des services My Degroof Petercam Luxembourg ; ou
- d'effectuer des améliorations de son système informatique ; ou
- afin de réparer ou de prévenir toute défaillance ou panne des machines, logiciels ou équipements de communication (y compris en cas de tentative de piratage ou de détournement de fonds).

#### 4.1.3.

L'accès aux Services peut également être interrompu en cas de problème technique ou de surcharge du réseau, de coupure des lignes téléphoniques, d'erreurs, négligences ou fautes d'un tiers, de l'Utilisateur, notamment dans l'installation et l'utilisation des Services, ainsi que dans toutes autres circonstances indépendantes de la volonté de la Banque ou cas de force majeure (telles que grèves, attentats, etc.).

#### 4.1.4.

La Banque ne peut garantir l'accessibilité des Services en cas d'augmentation exceptionnelle ou imprévisible des volumes d'utilisation des services de My Degroof Petercam Luxembourg.

#### 4.1.5.

La Banque mettra toute mesure raisonnable en œuvre pour limiter au maximum la période d'interruption de l'accès aux Services et pour informer l'Utilisateur du jour, de l'heure, ainsi que de la durée de l'interruption.

#### 4.1.6.

La Banque ne peut être tenue pour responsable pour tout préjudice dû à ces suspensions ou interruptions. Ces dernières ne donnent droit à aucune indemnisation en faveur de l'Utilisateur.

### 4.2. Consultation et délais

#### 4.2.1.

La Banque attire l'attention de l'Utilisateur sur le fait qu'il peut arriver que le solde du Compte ne corresponde pas au solde réel à ce moment-là. Les principales différences sont dues au fait que des informations liées à l'exécution des transactions peuvent être affichées avec un certain décalage entre l'exécution et la comptabilisation d'une transaction.

**4.2.2.**

La Banque ne peut prendre aucun engagement concernant le délai dans lequel les informations sont affichées, mais fera son possible pour veiller à ce que la transaction apparaisse dans My Degroof Petercam Luxembourg le plus rapidement possible.

## Article 5 : Identification

**5.1.**

L'Utilisateur reconnaît que les Moyens d'Identification comprenant tout procédé technique d'identification et de signature mis à sa disposition par la Banque pour lui permettre d'accéder et d'utiliser les Services ont valeur de signature électronique au sens de la loi et constituent pleinement la preuve de son identité.

**5.2.**

Lorsque la Banque informe l'Utilisateur d'un problème relatif aux Moyens d'Identification, ce dernier reste seul responsable du recours aux Moyens d'Identification tant que ceux-ci n'ont pas été modifiés ou adaptés conformément aux injonctions de la Banque.

## Article 6 : Obligations de l'Utilisateur

**6.1.**

L'Utilisateur s'engage à utiliser les services en bon père de famille, et à respecter scrupuleusement les instructions et obligations contenues dans le « Guide de l'Utilisateur », ses mises à jour ainsi que les informations et consignes fournies par la Banque par affichage sur son site Internet, via l'Application mobile ou par tout autre moyen tel que courrier, e-mail ou extrait de Compte.

**6.2.**

L'Utilisateur s'engage à mettre en place, sous sa seule responsabilité, des dispositifs d'organisation, de surveillance et de contrôle pour garantir la sécurité et la confidentialité des Moyens d'Identification :

- disposer de toutes les sécurisations habituelles et conseillées pour son ordinateur ou système Internet (firewall, antispyware, anti-virus, etc.) ;
- effectuer toutes les mises à jour disponibles pour l'Application Mobile ;
- conserver tout moyen d'accès aux Services dans un lieu sûr et ne pas le rendre accessible à un tiers ;
- prendre les mesures adéquates, lorsqu'il a fait la demande d'accès à My Degroof Petercam Luxembourg, pour s'assurer qu'il recevra personnellement les Moyens d'Identification confidentiels ;
- mémoriser ses Codes, les garder confidentiels ;
- ne pas choisir de Codes comprenant une combinaison trop simple de type 111111, 12345 ou se référant à une information personnelle (date de naissance, etc.) ;
- ne communiquer ses Codes confidentiels en aucune circonstance à des tiers (en ce compris membres de la famille ou amis) et de ne jamais laisser des tiers les utiliser ;

- ne pas noter ses Codes sous une forme aisément reconnaissable ou même de manière codée, ni sur ou à proximité de l'Appareil par lequel il accède à la consultation en ligne ;
- n'utiliser les Codes que dans des lieux sûrs, à l'abri des regards des autres et sans se laisser distraire ;
- ne pas laisser des tiers (en ce compris des membres de la famille ou amis) enregistrer leurs propres Moyens d'Identification Biométrique sur l'Appareil ; si des Moyens d'Identification Biométrique d'autres personnes que de l'Utilisateur sont enregistrés au moment de l'installation de l'Application Mobile, l'Utilisateur veillera à les supprimer avant l'installation.

**6.3.**

L'Utilisateur est seul responsable de la conformité du matériel informatique et des logiciels, y compris le système de télécommunication, avec les spécifications reprises dans la documentation technique mise à disposition par la Banque.

**6.4.**

L'Utilisateur a l'obligation de notifier à la Banque dès qu'il a pris connaissance de :

- la perte ou le vol de leurs Codes ou Moyens d'Identification, et en cas d'envoi postal, la non-réception dans un délai raisonnable des Moyens d'Identification ; ou
- la perte ou le vol de ses Appareils ; ou
- toute erreur ou irrégularité constatée sur les relevés ou les extraits de Compte par l'Utilisateur.

**6.5.**

La notification visée à l'article précédent peut se faire via le Digital Care Unit. A défaut pour l'Utilisateur de prendre ces précautions, il reste responsable des utilisations qui seront faites des Moyens d'Identification ou Codes en fraude de leurs droits.

**6.6.**

Toute contestation d'une opération effectuée via les Services doit être notifiée à la Banque dès que l'Utilisateur a connaissance de l'opération contestée et en tout cas au plus tard dans les trois mois après la communication à l'Utilisateur des informations relatives à l'opération. Si elle est avertie dans ce délai, il revient à la Banque d'apporter la preuve que l'opération a été correctement enregistrée et comptabilisée et n'a pas été affectée par un incident technique ou une autre défaillance tombant sous la responsabilité de la Banque.

**6.7.**

Dans le cas où le Digital Care Unit ne serait pas disponible, l'Utilisateur effectue cette notification dès l'instant où ce service est à nouveau disponible.

**6.8.**

L'Utilisateur reconnaît avoir été informé par la Banque des mesures techniques et des configurations minimales nécessaires pour assurer un accès aux Services en toute sécurité. En ce sens, la Banque ne peut être tenue responsable d'un risque de sécurité lié au manque de prévoyance de l'Utilisateur ou de son non-respect des consignes émanant de la Banque quant à son ou ses Appareil(s), son navigateur Internet, son firewall, son anti-virus ou encore son système d'exploitation.

## 6.9.

L'Utilisateur renonce irrévocablement au droit d'invoquer une absence d'accès à Internet ou tout autre problème lié à son propre matériel informatique ou logiciel, système de télécommunication, etc.

## Article 7 : Obligations et responsabilité de la Banque

### 7.1.

La Banque doit mettre en œuvre tout ce qui est raisonnablement possible pour permettre à l'Utilisateur d'accéder et d'utiliser les Services, sans préjudice de tout autre article des présentes Conditions Particulières.

### 7.2.

Les engagements de la Banque à l'égard de l'Utilisateur dans le cadre des Services représentent des obligations de moyens. La Banque doit prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que les Utilisateurs bénéficient d'un service régulier et de méthodes d'identification et d'authentification appropriées.

### 7.3.

La Banque doit installer et entretenir des systèmes de sécurité conformes aux développements techniques récents afin de protéger ses sites Internet et l'Application Mobile contre toute forme connue de virus et de fraude numérique suite à, notamment :

- l'interruption, la suppression ou le dysfonctionnement des Services ;
- tout vol, perte, destruction ou modification des données, ainsi que de matériel logistique ou numérique, dû au fait qu'un tiers a accédé illégalement au système informatique de la Banque, ou de l'Utilisateur, voire à l'introduction d'un virus provenant du site, d'Internet ou du système informatique de la Banque ou de l'Utilisateur.

### 7.4.

Hormis le cas de dol ou de faute lourde de la Banque, celle-ci ne pourra être tenue d'indemniser l'Utilisateur pour le préjudice direct ou indirect qu'ils pourraient subir suite à, notamment mais non limitativement :

- l'interruption, l'arrêt ou le dysfonctionnement des Services. L'Utilisateur est invité dans ce cas à consulter le Compte selon les autres voies autorisées par la Banque ;
- tout vol, perte, destruction ou modification des données, de logiciels ou de matériel informatique de l'Utilisateur suite à l'accès illicite d'un tiers au système informatique de la Banque, de l'Utilisateur, ainsi que suite à un virus en provenance du site, d'Internet, du système informatique de la Banque ou de l'Utilisateur ;
- l'utilisation abusive des Services, par l'Utilisateur ou des tiers.

### 7.5.

L'Utilisateur reconnaît être informé que la Banque désigne le Prestataire de Services afin de pouvoir rendre les Services liés à My Degroof Petercam Luxembourg, conformément à la documentation contractuelle et technique. La Banque s'engage à respecter la réglementation applicable en la matière et à informer l'Utilisateur de toute nomination d'un nouveau prestataire dans les meilleurs délais conformément aux dispositions contractuelles applicables. En cas de désaccord de l'Utilisateur à une telle nomination ou désignation,

l'Utilisateur, également Titulaire du Compte, s'engage à adresser par écrit à la Banque une demande de résiliation du Services et l'Utilisateur mandataire s'engage à informer par écrit la Banque de sa renonciation aux Services.

## Article 8 : Frais et dépenses

### 8.1.

Les Services sont gratuits.

### 8.2.

Les coûts du matériel propre de l'Utilisateur, nécessaire à l'utilisation des Services, ainsi que les frais éventuels d'installation, de réparation ou de remplacement liés à l'utilisation de ces Services sont intégralement à charge de l'Utilisateur.

### 8.3.

Les coûts liés à un abonnement Internet au Luxembourg ou à l'étranger restent pleinement à charge de l'Utilisateur.

## Article 9 : Protection de la vie privée et des données à caractère personnel

### 9.1.

Les règles relatives à la protection de la vie privée et des données à caractère personnel contenues dans les Conditions Générales de la Banque restent pleinement applicables entre la Banque et l'Utilisateur dans le cadre de l'accès et de l'utilisation des Services.

### 9.2.

En plus des règles citées à l'article 9.1, l'Utilisateur autorise que la Banque enregistre le trafic (c'est-à-dire les consultations, requêtes et messages) de ce dernier dans My Degroof Petercam Luxembourg afin de satisfaire à son intérêt légitime d'évaluation et d'amélioration des Services. Ceci peut se matérialiser par l'optimisation du site Internet ou de l'Application mobile, les statistiques, une enquête de satisfaction, etc. Ces traitements seront toujours faits en réduisant au maximum l'impact sur la vie privée de l'Utilisateur.

### 9.3.

L'Utilisateur reconnaît être informé que la Banque fasse appel au Prestataire de Services pour la prestation de services opérationnels et informatiques liés aux systèmes, logiciels, programmes, applications et Applications Mobiles utilisés pour les Services. Le Prestataire de Services peut dans le cadre de l'hébergement, la maintenance correctrice ou adaptative et le développement des systèmes, logiciels, programmes, applications et Applications Mobiles nécessaires aux Services avoir accès à des données personnelles du/des Titulaire(s) et de son/ses/leur(s) mandataire(s) telles que nom, prénom, adresse, numéro de compte, cookies, etc. L'Utilisateur marque son accord à ce que les données personnelles soient accessibles au Prestataire de Services et à ses directeurs, employés, préposés et agents nécessaires à la prestation des Services dans le pays du Prestataire de Services. La Banque s'engage à ce que le Prestataire de Services et ses directeurs, employés, préposés et agents n'aient accès aux données personnelles dans la mesure où elles sont nécessaires à la fourniture des Services à l'exclusion de toute autre fin.

#### 9.4.

L'Utilisateur reconnaît être informé et accepte que des informations confidentielles protégées par le secret professionnel en vigueur au Luxembourg liées au compte bancaire, ses Titulaires, opérations, transactions, aux destinataires des opérations et à l'utilisation du Service (telle que par exemple les cookies) puissent être accessibles au Prestataire de Services de la Banque et à ses directeurs, employés, préposés et agents nécessaires à la prestation des Services dans le pays du Prestataire de Services. La Banque s'engage à ce que le Prestataire de Services soit s'oblige contractuellement à une obligation de confidentialité concernant les informations confidentielles ou soit tenu à une obligation légale de confidentialité en application de la loi de son pays ou tenu à une obligation de confidentialité en application d'un contrat.

#### 9.5.

Lorsque l'Utilisateur recourt à l'identification par un Moyen d'Identification Biométrique, il le fait sous sa seule et entière responsabilité. Il est notamment tenu de respecter les mêmes règles de confidentialité et de sécurité pour les Moyens d'Identification Biométrique que celles qui sont applicables pour les Codes et autres Moyens d'Identification. L'Utilisateur assume dès lors seul l'entière responsabilité de l'accès à son (ses) Comptes après identification par un Moyen d'Identification Biométrique, y compris par toute personne tierce dont le moyen d'identification biométrique est ou serait enregistré sur l'Appareil de l'Utilisateur.

### Article 10 : Cookies

La Banque utilise des « cookies », c.-à-d. des petits fichiers texte créés par un programme sur le serveur utilisé par la Banque mais conservés sur le disque dur de l'Appareil de l'Utilisateur. Ces cookies sont indispensables au bon fonctionnement de My Degroof Petercam Luxembourg. Les cookies enregistrent les pages Internet que l'Utilisateur a visitées et permettent que les Services proposés répondent aux besoins spécifiques de l'Utilisateur. Ils offrent en outre un meilleur Service à l'Utilisateur. Un cookie évite également que l'Utilisateur doive réintroduire à chaque fois certaines données. Un cookie peut, par exemple, garder en mémoire des données comme la langue sélectionnée par l'Utilisateur, de sorte qu'il soit automatiquement guidé vers les informations requises dans la langue de son choix lors d'une prochaine visite. Ces cookies ne sont jamais utilisés dans un autre but. Par l'acceptation des présentes Conditions Particulières, l'Utilisateur accepte l'utilisation des cookies.

### Article 11 : Moyen d'Identification Biométrique

L'Utilisateur qui a enregistré un Moyen d'Identification Biométrique dans le système d'exploitation de son Appareil peut décider de l'utiliser comme Moyen d'Identification lui permettant de bénéficier des Services via l'Application Mobile pour autant que ceci soit supporté par la technologie utilisée par la Banque pour fournir les Services.

#### 11.1.

Cet enregistrement se réalise par la fonction de reconnaissance de l'Appareil de l'Utilisateur pour laquelle la Banque décline toute responsabilité.

#### 11.2.

Lorsque l'Utilisateur fait le choix d'utiliser un Moyen d'Identification Biométrique comme Moyen d'Identification, il garantit que seules ses données biométriques personnelles sont enregistrées sur l'Appareil.

#### 11.3.

Les données biométriques collectées par la fonction de reconnaissance de l'Appareil appartenant à l'Utilisateur ne seront pas transférées, sous quelque forme que ce soit, à la Banque ou à son Prestataire de Services. En particulier, la Banque ne traitera jamais les données biométriques de l'Utilisateur ou même sa représentation. Seules des données de confirmation ou non de la validité du Moyen d'Identification Biométrique de l'Utilisateur par rapport à la donnée biométrique enregistrée sur l'Appareil de l'Utilisateur sont communiquées à la Banque dans le cadre de l'utilisation de l'Application Mobile. Si des données à caractère personnel, autres que la donnée biométrique de l'Utilisateur, devaient être traitées par la Banque, celle-ci le ferait conformément à la politique de la Banque en matière de protection des données et de la vie privée et notamment en fonction des Conditions Générales et de la Charte vie privée.

#### 11.4.

Le traitement des données dans le cadre de la fonction de reconnaissance de données biométriques de l'Appareil est soumis aux termes et conditions et à la politique de confidentialité du fabricant de l'Appareil.

### Article 12 : Propriété intellectuelle

L'Utilisateur n'acquiert qu'un simple droit d'utilisation, non-exclusif et incessible sur les logiciels, programmes, applications, Applications Mobiles, Guide de l'Utilisateur et tous autres documents mis à sa disposition par la Banque, pour la durée de la convention. Ils s'engagent à les utiliser dans le respect des consignes et prescriptions de la Banque et ne peut, sous quelque forme ou manière que ce soit, les mettre à disposition de tiers ou les copier, les décompiler, les adapter ou les altérer. Plus généralement, il s'engage à respecter tous les droits de propriété, notamment intellectuelle, de la Banque, de son(ses) sous-traitant(s) éventuel(s) et de toutes autres personnes concernés.

#### 12.1.

L'Utilisateur ne peut céder à des tiers les droits et obligations résultant de cette convention.

### Article 13 : Modifications

La Banque se réserve le droit de modifier unilatéralement et à tout moment ces Conditions Particulières.

#### 13.1.

Les modifications apportées par la Banque à ces Conditions Particulières seront communiquées à l'Utilisateur au plus tard deux mois avant leur entrée en vigueur, par courrier, extrait de Compte, courrier électronique, communication via le site Internet ou l'Application Mobile, ou tout autre mode jugé approprié par la Banque.

### 13.2.

Faute pour l'Utilisateur d'exercer son droit de résiliation dans un délai d'un mois après que les modifications lui aient été communiquées, il sera censé approuver les modifications précitées et sera dès lors contractuellement lié par les Conditions Particulières modifiées.

### 13.3.

Si de nouveaux services My Degroof Petercam Luxembourg sont mis à la disposition de l'Utilisateur, ce dernier peut, après avoir été informé des principales caractéristiques de ces nouveaux services My Degroof Petercam Luxembourg, donner immédiatement son autorisation de la manière convenue pour ce service. Les nouveaux services et les nouvelles conditions qui s'y rapportent entreront dès lors directement en vigueur.

### 13.4.

Nonobstant ce qui précède et en particulier le délai endéans lequel les modifications apportées par la Banque à ces Conditions Particulières entreront en vigueur, il est entendu que toutes les modifications relatives aux Moyens d'Identifications et/ou aux mesures de sécurité prises par la Banque pour sécuriser My Degroof Petercam Luxembourg entreront en vigueur dès leur communication à l'Utilisateur par courrier, extrait de Compte, courrier électronique, communication via le site Internet ou l'Application Mobile, ou tout autre mode approprié. En cas d'utilisation des Services pour la première fois depuis la communication des modifications précitées, la Banque pourra considérer que l'Utilisateur les aura pleinement approuvées.

## Article 14 : Durée et résiliation

### 14.1.

L'Utilisateur a adhéré aux Services pour une durée indéterminée.

### 14.2.

Chaque partie peut résilier le présent accord moyennant un préavis écrit de huit jours, sans préjudice de l'article 12 ci-devant.

### 14.2.

En cas de faute, de dol ou de négligence grave dans le chef de l'Utilisateur, la Banque est autorisée à mettre un terme aux Services avec effet immédiat, sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts dont l'Utilisateur serait redevable à la Banque.

## Article 15 : Loi applicable et juridiction compétente

Le présent accord est régi par le droit luxembourgeois. En cas de litige, les tribunaux compétents sont ceux de et au Luxembourg.



#### **Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.**

Zone d'activité La Cloche d'Or  
12, Rue Eugène Ruppert  
L-2453 Luxembourg

[bienvenue@degroofpetercam.lu](mailto:bienvenue@degroofpetercam.lu)

#### **Sites internet**

[degroofpetercam.lu](http://degroofpetercam.lu)

[blog.degroofpetercam.com/fr-lu](http://blog.degroofpetercam.com/fr-lu) [degroofpetercam.com](http://degroofpetercam.com)

 [linkedin.com/company/degroofpetercam](https://www.linkedin.com/company/degroofpetercam)

 [youtube.com/degroofpetercam](https://www.youtube.com/degroofpetercam)

 [@degroofpetercam](https://twitter.com/degroofpetercam)

 [@degroofpetercam](https://www.instagram.com/degroofpetercam)